

SEML « Sigeif Mobilités »
Au capital social de 5 millions d'euros
Siège social : 64 bis rue de Monceau, 75008, Paris

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion
(adopté lors de la séance du 7 mai 2019, pour être présenté à
l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 25 juin 2019)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous présenter les comptes annuels de la société, de les soumettre à votre approbation et de vous permettre de vous prononcer sur l'affectation du résultat, pour le deuxième exercice comptable, recouvrant la période du 1^{er} au 31 décembre 2018.

I - Généralités

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, soit le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel de la République Française du 28 décembre 2016. Ce règlement annule et remplace le règlement CRC n°99-03, communément dénommé PCG 1999, et tous les autres règlements homologués depuis 1999 et l'ayant modifié.

Les règles comptables appliquées sont indiquées dans les annexes aux comptes annuels.

Les convocations prescrites par la loi et les règlements vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

II - Situation et activité de la Société durant l'Exercice

Le deuxième exercice comptable, marque le démarrage des opérations pour la construction des deux premières stations à Wissous et Gennevilliers.

L'activité de recherche de foncier et d'étude de faisabilité des projets d'installation de station GNV en Ile de France se poursuit. Une convention de mise à disposition d'un terrain a d'ailleurs été signée en septembre 2018 avec la commune de Noisy-le-Grand pour la construction d'une station en bordure de l'autoroute A4.

Le projet « Olympic Energy » porté par la SEM et ses partenaires Fraikin et TAB Rail Road dans le cadre d'un appel à projet européen pour la décarbonation du transport routier a été retenu. Une subvention de 5,7 M€ a été attribuée au projet dont 2,6 M€ pour

la construction de huit stations GNV-bioGNV par la SEM et 3,1 M€ pour l'acquisition de 330 poids lourds GNV par ses partenaires.

III - Analyse de l'évolution des affaires

Ne trouve pas à s'appliquer.

IV – Principaux risques et incertitudes

Pas de risques identifiés.

V - Examen des comptes de l'exercice 2018.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 est le deuxième exercice social.

Le bilan de la SEM SIGEIF MOBILITES comprend à la fois des éléments liés aux opérations propres et des éléments liés au fonctionnement propre de la structure.

L'ACTIF :

Le capital fixé à 5 000 000 €, a été libéré et versé pour moitié au 31/12/2018.

L'actif immobilisé s'élève à 146 344 € contre 56 775 € en 2017.

Immobilisations corporelles en cours au 31/12/2018 : 121 344€.

Il s'agit des études de faisabilité concernant 4 projets d'investissements : Pont de Grenelle, Saint-Ouen, Saint-Denis et Noisy-le-Grand. Des travaux d'analyse des sols ont débuté pour les stations de Gennevilliers et Wissous. L'amortissement débutera le premier jour de leur mise en service.

Immobilisations financières :

Il s'agit de la convention d'occupation du domaine public signée avec le Port Autonome de Paris pour l'occupation du terrain situé sur la commune de Gennevilliers pour une durée de 20 ans, et prolongée de 2 ans par avenant en date du 12 décembre 2018 jusqu'au 30 juin 2039, moyennant un loyer annuel de 80 K€. Un dépôt de garantie d'un montant de 25 000 € a été versé par la SEM.

L'actif circulant s'élève à 4 020 050 € contre 2 447 655 € en 2017.

- Crédences clients : 16 956 € correspondant à des frais de dossiers de demande de subventions refacturés aux partenaires.
- Autres créances : 68 520 €, correspondant à des créances fiscales (tva déductibles sur immobilisations et achats biens et services à récupérer).
- Trésorerie : disponibilités : 3 912 737 € contre 2 425 853 € en 2017, correspondant exactement au solde des comptes bancaires au 31/12/2018.
- Charges constatées d'avance : 21 836 €

Les charges constatées d'avance ne sont constituées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à l'exercice suivant. Il s'agit principalement du loyer du terrain du 1er trimestre 2019.

LE PASSIF

Les capitaux propres

Ils s'élèvent à 4 754 219 €, enregistrant le résultat déficitaire de l'exercice 2018 pour 166 551 €.

Le capital fixé à 5 000 000 €, a été libéré et versé à hauteur de 50 % au 31/12/2018.

Les dettes

Elles s'élèvent à 1 912 175 € à la clôture de l'exercice 2018.

- Dettes financières : 1 900 000 € au 31/12/2018

Cet exercice a été marqué par la mobilisation de deux emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France de 1 900 K€ et de 1 800 K€, respectivement débloqués à hauteur de 1 800 K€ et 100 K€). Ces emprunts financent respectivement les travaux de conception et réalisation des stations d'avitaillement de Gennevilliers et Wissous.

EMPRUNT CE IDF : 1 900 000 € - Financement station Gennevilliers

Cautionnement solidaire et indivisible donnée par le SIGEIF à hauteur de 50% du montant de l'emprunt restant dû, soit pour un montant au 31/12/2018 de 900 000 €, en principal plus intérêts.

EMPRUNT CE IDF : 1 800 000 € - Financement station Wissous

Cautionnement solidaire et indivisible donnée par le SIGEIF à hauteur de 50% du montant de l'emprunt restant dû, soit pour un montant au 31/12/2018 de 50 000 €, en principal plus intérêts

- Dettes d'exploitation

Dettes fournisseurs et comptes rattachés d'un montant de 6 427 € qui se ventilent en dettes « fournisseurs » sur opérations d'un montant de 0.5 K€ et dettes « fournisseurs factures non parvenues » 4.8 K€.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Situation et activité de la société au cours de l'exercice :

Les stations n'étant pas encore mises en service, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par une absence de chiffre d'affaires et par la constatation de charges d'exploitation affectées à la constitution de la société et à la recherche de sites appropriés à l'exploitation de l'activité de la SEM.

Les autres produits d'exploitation sont relatifs aux remboursements des frais de dossiers de demande de subvention européenne.

Les charges exclusivement de nature « charges et autres services extérieurs » se décomposent principalement comme suit :

- Frais d'études : 0 € contre 14 312 € en 2017. Aucune étude de faisabilité non aboutie n'a été comptabilisée au cours de l'exercice écoulé.
- Mise à disposition de moyens par le Sigeif : 39 217 €. La convention de mise à disposition de moyens signée avec le Sigeif prévoyait une prise d'effet à partir du

1er janvier alors que la mise à disposition du personnel n'a eu lieu qu'en juillet 2018.

- Location du terrain de Gennevilliers : 37 856 €
- Honoraires : 66 385 €
- Frais d'insertion et de communication : 14 447 €

Le résultat financier ressort à 125 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 0 €.

Compte tenu du résultat déficitaire, l'impôt sur les bénéfices de l'exercice est nul.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de 166 551 €.

VI - Information sur les délais de paiement.

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par dates d'échéances, au 31 décembre 2018 :

	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	3					0	2					0
Montant cumulé des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le		<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
		<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

VII - Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2018.

Aucun autre événement n'est à relever.

VIII - Évolutions prévisibles en 2019.

1 – Station de Gennevilliers

Les travaux de construction de la station, retardés du fait de l'autorisation nécessaire auprès de la DRIEE pour le raccordement au réseau de transport de gaz, commenceront au mois de juin 2019. La mise en service de la station est prévue en fin d'année 2019.

2 – Station de Wissous

Le bail à construction définitif a été signé le 30 avril 2019. La mise en service de la station est prévue au mois d'octobre 2019.

3 – Station de Noisy-le-Grand

Attribution du contrat de construction & exploitation de la station le 7 mai 2019. La mise en service est prévu mi 2020.

4 – Station de Bonneuil-sur-Marne

La station construite par le Sigeif sera cédée à la SEM le 17 novembre 2019, à l'échéance de la DSP attribuée à ENDESA. Un appel d'offres a été lancé par la SEM pour terminer l'aménagement de l'avitaillement GNV et installer deux bornes de recharge électrique rapide. Le contrat sera attribué en septembre 2019.

5 – Autres projets

De nombreux projets sont en discussion avec les propriétaires de foncier et les communes concernées permettant d'envisager le lancement de nouveaux projets d'ici la fin de l'année.

IX - Effectifs

La SEM n'emploie pas de salarié.

X - Filiales et participation.

L'article L233-6 du Code de commerce prévoit une information sur les participations.

Aucune prise de participation n'est intervenue en 2018.

Aucune cession de participation n'est intervenue en 2018.

XI - Activités en matière de recherche et de développement.

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

XII - Prévention des risques technologiques.

Notre activité n'exploite pas d'installations classées visées à l'article L 225-102-2 du Code de commerce.

XIII - Approbation des comptes et affectation du résultat.

Les charges fiscalement non-deductibles vous ont été précédemment indiquées.

Nous vous proposons d'approuver les comptes, y compris les charges fiscalement non-deductibles ci-dessus, et d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (166 550,74) euros au compte de report à nouveau, comme suit :

- affectation du résultat net (perte) de l'exercice s'élevant à (166 550,74) euros au compte de report à nouveau, dont le nouveau solde passerait ainsi à (245 780,86) euros.

XIV - Dividendes antérieurs.

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

XV- Informations sur le capital social

Nous ne détenons pas de participations croisées ni d'actions d'autocontrôle.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient de participation au capital social au dernier jour de l'exercice 2018.

Aucune attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société n'a été consentie aux mandataires sociaux.

XVI- Conventions réglementées.

Une convention réglementée a été conclue en 2017.

Les conventions réglementées apparaissent dans le rapport spécial de notre Commissaire aux comptes et donnent lieu à approbations, le cas échéant.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, sont le cas échéant communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

XVII – Gouvernement d’entreprise

Conformément aux dispositions de l’article L225-37 modifié par ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, le Conseil d’administration présente à l’Assemblée générale des actionnaires, au sein d’une section spécifique du rapport de gestion, un rapport sur le gouvernement d’entreprise.

1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux en 2018,
 2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale,
 3. Délégations accordées par l’Assemblée générale des actionnaires,
 4. Choix de la modalité d’exercice de la Direction générale.

1. Liste des mandats et fonctions
La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l’exercice 2018 figure en annexe du présent rapport.

2. Liste des conventions conclues avec des filiales
La SEML SIGEIF MOBILITES ne possède ni directement ni indirectement plus de la moitié du capital d’aucune société. Par conséquent, il n’existe aucune convention qui aurait été conclue entre l’une de ces sociétés, d’une part, et l’un des mandataires sociaux ou l’un des actionnaires disposant d’une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d’une société, d’autre part.

3. Délégations accordées par l’Assemblée générale des actionnaires.
Il n’existe aucune délégation en cours de validité accordé par l’Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

4. Choix de la modalité d’exercice de la Direction générale
Par délibération du 12 décembre 2016, le Conseil d’administration a décidé de confier l’exercice de la Direction générale de la SEML SIGEIF MOBILITES à un directeur Général.

XVII - 1 Contrôle.

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été désignés lors de la constitution pour une durée de six exercices, durant l’assemblée générale du 12 décembre 2016.

XVII - 2 Direction.

Nous vous proposons l'examen et le renouvellement le cas échéant des mandats venant à expiration, ainsi que la mise à jour des représentants personnes physiques des Administrateurs personnes morales.

Le Directeur Général a été nommé à ces fonctions par décision du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2016.

Le Président du Conseil d'administration a été désigné à ces fonctions pour la durée de son mandat d'Administrateur. Il n'est pas rémunéré.

XVIII - Jetons de présence.

Il n'est pas prévu d'allouer des jetons de présence.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président du Conseil d'Administration

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion

Annexe : Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de la Société Sigeif Mobilités.

Actionnaire - Représentant	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre Société
Sigeif – Jean-Jacques Guillet	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration de la SPL Seine Ouest Aménagement, - Membre du Conseil d'administration de la société d'économie mixte de l'Arc de Seine.
Sigeif – Annie Évrard	Membre du Conseil d'administration	Néant
Sigeif – Xavier Caron	Membre du Conseil d'administration	Néant
Sigeif - Jean-Pierre Schosteck	Membre du Conseil d'administration	Vice-Président du Conseil d'Administration de la société publique locale Sud Ouest 92.
Sigeif – Hervé Soulié	Membre du Conseil d'administration	Néant
Région IDF - Sophie Deschiens	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Ville de Levallois, - Membre du Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte Levallois Habitat, - Membre du Conseil d'administration d'Île-de-France Construction Durable, - Membre du Conseil de Surveillance d'Ile-De-France Énergies.
CDC - Michaël Bouffort	Membre du Conseil d'administration	Néant
CDC - Ivan Chetaille	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration de la société GEOYNOV, - Membre du comité stratégique de la SAS AMME.
CDC - Jean-Dominique Piani	Membre du Conseil d'administration	Néant
Syctom – Philippe Ducloux	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement de la Ville de Paris, - Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société d'économie mixte d'animation économique au service des territoires, - Vice-Président d'Île-de-France Énergies.
GRT Gaz Développement – Vincent Rousseau	Membre du Conseil d'administration	Néant
Sigeif Mobilités-Jean-Michel Philip	Directeur général	Néant